



INSPECTION GÉNÉRALE DES CARRIÈRES

Paris, le

15 OCT 2008

VF/CL/2008/284

D.T.R. N° 0813302

Direction Départementale de l'Équipement
des Hauts-de-Seine
S.A. / PUP
32, avenue Benoît Frachon
92000 NANTERRE

Objet : Elaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Sceaux.

Réf. : Votre lettre du 17 septembre 2008 n° 08-152.

Monsieur,

Afin de donner suite à votre lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître certains éléments utiles à l'élaboration du PLU de la commune de Sceaux. Celle-ci est, en effet, sous-minée par trois très petites carrières ayant les caractéristiques suivantes :

- une carrière de gypse exploitée vers 1840 ayant un recouvrement de 14,90 m et une hauteur de 6,90 m, située entre la rue Albert 1^{er} et la ligne de Sceaux ;
- une carrière à ciel ouvert de glaise verte située dans le parc du Château ;
- une carrière à ciel ouvert de sables de Fontainebleau située à l'angle de l'avenue des Quatre Chemins et de la rue Pasteur.

Aussi, toutes les autorisations de construire ou les modifications de bâtiments existants, situées aux abords de ces carrières, seront subordonnées aux conditions spéciales imposées par l'Inspection générale des Carrières, en vue d'assurer la stabilité des constructions projetées et prévenir tous risques d'éboulement ou d'affaissement, et cela pour la mise en sécurité des personnes et la pérennité des biens.

Les périmètres de risque correspondants ont été définis par arrêté préfectoral du 7 août 1985 ; cet arrêté vaut aujourd'hui PPR.

En espérant que ces éléments seront utiles à l'élaboration du PLU de la commune de Sceaux, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour l'Inspecteur Général des Carrières
l'ingénieur des Mines
Adjoint à l'Inspecteur Général

Olivier DAVID